



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 2 juin 2020 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 17 h 20, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 ainsi que ses amendements, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 20.

145/02-06-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Reporter les sujets suivants à la séance d'ajournement du 11 juin 2019 à 17 h :
 - C.4 Adoption du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
 - C.5 Règlement numéro 2020-380 – Procédure d'approbation des personnes habiles à voter
 - C.6 Adoption du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton

Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 mai 2020
4. Rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019
5. Diffusion du rapport du maire sur le territoire de la Ville
6. Suivi de la mairie

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires
2. Règlement numéro 2019-346 – Nomination des lieux de lavage des embarcations autorisés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

3. Adoption du Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle
4. Adoption du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts - **reporté**
5. Règlement numéro 2020-380 – Procédure d’approbation des personnes habiles à voter - **reporté**
6. Adoption du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux - **reporté**

D CONTRATS ET APPELS D’OFFRES

1. Appel d’offres numéro 2020-01 – Fourniture de services professionnels en courtage immobilier pour l’accompagnement dans la vente du camping municipal
2. Entente avec Plein Air Haute-Rouge pour la gestion du Club de ski des Six Cantons

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020
2. Dépôt des états financiers de la Ville pour l’exercice se terminant au 31 décembre 2019
3. Embauche d’une directrice des finances et trésorière
4. Embauche de personnel – Dépôt de la liste
5. Demande et gestion de compte de carte « Visa Desjardins »
6. Approbation de l’entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la rouge (RIDR) et autorisation de signature
7. Modification au calendrier des séances du conseil 2020 – COVID-19

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

1. Réouverture des bibliothèques municipales – Exonération de frais de retard et de location pour la période de la COVID-19
2. Adoption de la Politique numéro 2020-04 relative à la location de la glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

J DIVERS

1. Demande d’appui – Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles – Demande du maintien du remboursement intégral pour services non rendus des voyages et forfaits annulés

K PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

L LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l’ordre du jour puisse être modifié avec l’assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

146/02-06-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 dans les délais requis et s’en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l’unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

147/02-06-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 MAI 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 mai 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 26 mai 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le maire, M. Denis Charette, fait rapport des faits saillants des états financiers de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019. Il présente, notamment, les revenus, les dépenses, le surplus et l'endettement au 31 décembre 2019.

148/02-06-2020

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De publier le rapport du maire sur les faits saillants des états financiers de la Ville pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 dans l'édition locale du journal L'Information du Nord Vallée de la Rouge, et ce, conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, fait un suivi de l'avancement de certains dossiers, notamment, par rapport au comité de relance économique en partenariat avec la SDC de Rivière-Rouge. Il mentionne l'installation sous peu de trois (3) banderoles, de stèle d'information, de la publication dans les journaux, l'envoi de lettres personnalisées aux commerçants et citoyens.

M. le conseiller Alain Otto fait un résumé de ses rencontres avec divers commerçants de Rivière-Rouge. Il précise qu'en général, la situation va bien.



No de résolution
ou annotation

149/02-06-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Carole Panneton lors de la séance ordinaire du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 7 avril 2020 par Mme la conseillère Carole Panneton, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Que le règlement numéro 2020-378 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2020-378 modifiant le Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires est reproduit au livre des règlements.

150/02-06-2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-346 – NOMINATION DES LIEUX DE LAVAGE DES EMBARCATIONS AUTORISÉES

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des plans d'eau et obligeant à laver les embarcations et leurs accessoires, le 13 mai 2019, ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT que pour l'application dudit règlement, il y a lieu de déterminer les stations de lavage reconnues par la Ville;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De reconnaître, aux fins de l'application du Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des plans d'eau et obligeant à laver les embarcations et leurs accessoires, la station de lavage automatisée de la Ville de Rivière-Rouge uniquement.

Que la présente résolution entre en vigueur le jour de la mise en fonction de ladite station de lavage.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 193/13-05-19, adoptée lors de la séance du 13 mai 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

151/02-06-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 325 DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis le dépôt du projet le 5 mai 2020 par Mme la conseillère Andrée Rancourt, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle.

Que le règlement numéro 2020-379 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2020-379 modifiant le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle est reproduit au livre des règlements.

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

152/02-06-2020

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-01 – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN COURTAGE IMMOBILIER POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA VENTE DU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-01 pour la fourniture de services professionnels en courtage immobilier pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal, la seule soumission suivante a été reçue et ouverte le 21 mai 2020 à 14 h :

➤ Patsy Gagné inc. et André Blain;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, tel que nommé par la directrice générale, a procédé à l'étude de la soumission le 29 mai 2020, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-01 et à la loi;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture de l'enveloppe générale de la seule soumission reçue le 21 mai 2020 à 14 h,

CONSIDÉRANT que suite à l'étude de la seule soumission reçue par le comité de sélection, ledit soumissionnaire a obtenu le pointage final de 23.17 dont la commission soumise est de 6 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de services professionnels en courtage immobilier pour l'accompagnement dans la vente du camping municipal soit octroyé à « Patsy Gagné inc. » et M. André Blain, en consortium, pour une commission de 6 %, le tout conformément à leur soumission datée du 19 mai 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-01, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

153/02-06-2020

ENTENTE AVEC PLEIN AIR HAUTE-ROUGE POUR LA GESTION DU CLUB DE SKI DES SIX CANTONS

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le maire, M. Denis Charette et la directrice générale et trésorière adjointe, Mme Louise Chartrand, à titre de signataires de l'entente à intervenir avec Plein-Air Haute-Rouge pour la gestion du Club de ski des Six Cantons.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

154/02-06-2020

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2020

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	157 341,68 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	122 222,55 \$
Comptes courants :	<u>383 758,90 \$</u>
Total :	663 323,13 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et trésorière adjointe, Mme Louise Chartrand, dépose le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.



No de résolution
ou annulation

155/02-06-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Martine Vézina à titre de directrice des finances et trésorière, et ce, à compter du 22 juin 2020.

D'autoriser le maire à signer le contrat d'emploi de Mme Vézina pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

EMBAUCHE DE PERSONNEL – DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches et réaffectations des personnes salariées au cours du mois de mars 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Stéphan Perreault	Agent du territoire	Temps complet	19 mai 2020
Manon René de Cotret	Horticulteur senior	Temporaire	12 mai 2020

156/02-06-2020

DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE « VISA DESJARDINS »

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge (« la Ville ») délègue à Mme Martine Vézina, directrice des finances et trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant le renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

Que la Ville demande à ce que les noms de Mmes Nicole Bouffard et Guylaine Giroux soient radiés du compte au nom de la Ville de Rivière-Rouge;

Que la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

Que la Ville s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

Que Mme Vézina soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

Que Mme Vézina puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

157/02-06-2020

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR) a originalement été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992, laquelle a depuis été remplacée et renouvelée à différentes occasions, avec certaines modifications, afin de maintenir l'existence de la RIDR;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a notamment été conclue le 16 février 2010 afin de poursuivre les activités de la RIDR pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le terme initial de cette dernière entente se termine le 10 avril 2020;

CONSIDÉRANT que les articles 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et 618 du *Code municipal du Québec* prévoient que les municipalités membres de la RIDR disposent d'un délai de 3 mois, après la fin de l'entente, pour la renouveler ou adopter une nouvelle entente prévoyant le maintien de la RIDR;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur, les parties à celle-ci conviennent qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente afin de prévoir le maintien de la RIDR et de ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur les territoires des municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière approuve les conditions et modalités prévues à l'entente intermunicipale révisée relative à la gestion déléguée des matières résiduelles de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (RIDR);

Que le maire, M. Denis Charette et la directrice générale, Mme Louise Chartrand soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, cette dite entente;

Que la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

158/02-06-2020

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020 – COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 113/07-04-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020, modifiant le calendrier des séances du conseil 2020 en raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que suite au processus de déconfinement du gouvernement, certains membres du conseil ne sont plus disponibles à 15 h pour la tenue des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la modification du calendrier des séances pour la présente séance, soit la séance du 2 juin 2020 tenue immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à 17 h au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Que pour toute la période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant les directives ministérielles, les prochaines séances ordinaires du conseil aient lieu immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge ou à toute autre heure déterminée par avis publics et à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge ou au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 113/07-04-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

159/02-06-2020

RÉOUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES – EXONÉRATION DE FRAIS DE RETARD ET DE LOCATION POUR LA PÉRIODE DE LA COVID-19

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'il y ait exonération des frais de retard et de location pour les usagers des bibliothèques municipales pour la période de la COVID-19, le tout selon les recommandations de Réseau BIBLIO des Laurentides.

ADOPTÉE

160/02-06-2020

ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2020-04 RELATIVE À LA LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique numéro 2020-04 relative à la location de glace du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

ADOPTÉE

DIVERS

161/02-06-2020

DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – DEMANDE DU MAINTIEN DU REMBOURSEMENT INTÉGRAL POUR SERVICES NON RENDUS DES VOYAGES ET FORFAITS ANNULÉS

CONSIDÉRANT que la situation actuelle due à la COVID-19 pousse le gouvernement à annuler tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada;

CONSIDÉRANT que des centaines de milliers de voyageurs québécois avaient acheté des forfaits voyages, des vols, des croisières, ainsi que des services touristiques;

CONSIDÉRANT que depuis le 9 mars 2020, date de tombée de l'avertissement officiel de l'Agence de la santé publique du Canada, les transporteurs, entreprises aériennes et de services de voyage annulent les vols et les services les uns après les autres;

CONSIDÉRANT que la loi au Québec est claire, un voyage, un bien ou un service qui ne peut être livré se doit d'être remboursé;

CONSIDÉRANT que les voyageurs sont actuellement pris en otage par les compagnies aériennes et agences de voyage qui refusent de façon systématique les remboursements monétaires et obligent les consommateurs à accepter des crédits voyages contraignants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

CONSIDÉRANT que dans le monde du voyage, les prix, les conditions ainsi que les mesures sanitaires seront grandement bouleversés pour les années à venir, et que plusieurs consommateurs n'auront plus la même capacité financière pour déboursier la différence pour utiliser le crédit voyage, et également n'auront peut-être simplement plus le goût ou la capacité de voyager;

CONSIDÉRANT que les compagnies aériennes et les agences bloquent et contestent également toute demande de rétro facturation qui est pourtant un recours légal dont peut se prévaloir le consommateur québécois pour être remboursé pour le service non rendu;

CONSIDÉRANT que les compagnies aériennes et agences de voyage sont des entreprises privées qui ont les mêmes responsabilités légales que toutes autres entreprises œuvrant sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT qu'advenant une faillite de l'une ou l'autre de ces entreprises privées, l'argent des consommateurs et clients seraient perdus;

CONSIDÉRANT que les entreprises aériennes et agences abusent actuellement du fait que le ministère de la Justice du Québec ne se positionne pas de façon officielle, malgré que le comité se penche sur la question depuis la mi-mars, ce qui place les consommateurs dans une position de vulnérabilité face aux géants du transport aérien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la demande de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles dans leurs démarches auprès du gouvernement afin qu'il se positionne de façon urgente et claire en exigeant des compagnies aériennes et voyagistes qu'elles respectent la loi et remboursent les consommateurs qui souhaitent être remboursés.

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie également la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles dans leurs démarches afin que le fonds d'indemnisation des clients d'agences de voyages (FICAV) qui a été constitué à même l'argent des voyageurs, ne soit pas utilisé pour absorber ou réduire les pertes des compagnies aériennes, qu'il demeure un fonds d'indemnisation et ne serve pas de plan de redressement financier pour l'industrie aérienne.

Que la présente résolution soit transmise à la FQM, à la députée provinciale, Mme Chantale Jeannotte et à la députée fédérale, Mme Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles. La greffière et directrice générale adjointe présente aux membres du conseil la question reçue d'un citoyen. La greffière et directrice générale adjointe fera le suivi auprès du citoyen. Elle mentionne qu'un registre des questions/réponses sera publié sur le site Web de la Ville.

162/02-06-2020

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'ajourner la séance au 11 juin 2020 à 17 h. Il est 18 h 13.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire